



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
General Secretariat / Secrétariat Général

Projet d'interconnexion 330 kV Nigeria-Niger-Bénin/Togo-Burkina

Mise en place d'une Unité de Gestion du Projet (UGP)
RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DE L'UGP

TERMES DE REFERENCE POUR LE POSTE DU DIRECTEUR DE L'UGP

1. Renseignements généraux et dispositions institutionnelle pour la mise en œuvre du Projet

L'objectif du Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA) est d'établir un Marché Régional de l'Energie Electrique en Afrique de l'Ouest grâce au développement judicieux et à la réalisation d'infrastructures essentielles permettant à tous les pays membres de la CEDEAO d'avoir accès à des ressources énergétiques économiquement attractives.

Dans le cadre de l'EEEOA, les gouvernements du Nigeria, du Niger, du Bénin, du Togo et du Burkina coopèrent à développer, conformément au Plan Directeur révisé de Production et de Transport de l'Energie Electrique de la CEDEAO et plus particulièrement le protocole inter-gouvernemental qu'ils ont signé à cet effet, le projet régional d'interconnexion dénommé « *Projet 330 kV Dorsale Nord de l'EEEOA* ».

Ce projet consiste en la construction d'une ligne de transport de 330 kV d'environ 875 km reliant Birni Kebbi au Nigeria à Ouagadougou au Burkina en passant par Zabori et Niamey au Niger avec un segment reliant le poste de Zabori au poste de Malanville au Bénin ainsi que des postes associés.

Une ligne 225kV double terne d'environ 9 km reliant le poste de Ouaga Est au poste de Ouaga Sud-Est et une ligne 225 kV simple terne d'environ 15 km reliant le poste de Ouaga Sud-Est au pylône "PA5" de la ligne d'interconnexion 225 kV Ghana-Burkina en cours de construction permettant d'intégrer le projet de la Dorsale Nord dans le réseau interconnecté du Burkina.

Le projet prévoit comme mesure d'atténuation des impacts sociaux, l'électrification de 294 communautés rurales dans une bande de 5 km de part et d'autre de l'axe de la ligne. Avec le concours du NEPAD-IPPF, les études de faisabilité ainsi que les études d'impact environnemental et social ont établi que le projet est techniquement et économiquement viable avec un impact maîtrisable de l'environnement.

L'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), l'Union Européenne (UE) et la Banque mondiale (BM) se sont fermement engagés à participer au financement du projet et sont très avancés dans leurs processus d'approbation. Les gouvernements des pays concernés par le projet contribueront également au projet en prenant en charge entre autres la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

Compte tenu de la dimension régionale du projet et dans le but de renforcer sa coordination, les ministres en charge de l'énergie ont convenu d'un cadre institutionnel consistant en la création d'une entité unique pour la mise en œuvre du projet. Il est à noter que le siège de cette entité unique sera basé à Abuja au Nigéria conformément à l'accord des Directeurs Généraux des sociétés d'électricité participant au projet au cours de leur réunion de concertation de décembre 2017. La propriété et la responsabilité opérationnelle des ouvrages après leur mise en service reviennent à chaque pays. Les discussions sur ce cadre institutionnel continuent avec les partenaires techniques et financiers impliqués dans le projet.

Le cadre institutionnel adopté en octobre 2016 par les ministres en charge de l'énergie se compose entre autres de :

(i) Un Comité Ministériel de Pilotage

- a. Responsable de l'orientation stratégique pour la mise en œuvre du projet,
- b. Composé des Ministres en charge de l'énergie des pays concernés par le projet.

(ii) Un Comité Conjoint de Mise en Œuvre (CCMO) du projet

- a. Chargé entre autres de la coordination et de la supervision des activités du projet,
- b. Composé des Directeurs Généraux des sociétés d'électricité et des représentants des ministres en charge de l'énergie et des finances des pays concernés par le projet ainsi que, du Secrétaire Général de l'EEEOA.

(iii) Une Unité de Gestion du Projet (UGP)

- a. assure, entre autres, la coordination et la planification des travaux au niveau régional, la préparation des dossiers d'appel d'offres et la gestion du processus de passation des marchés, et la gestion financière du projet.
- b. Inclut des bureaux locaux pour assurer la partie de supervision en étroite collaboration avec les sociétés nationales, les autorités locales et les bureaux locaux de l'Ingénieur Conseil du projet.
- c. est assistée d'un Ingénieur-Conseil qui est installé au même lieu que l'UGP. L'Ingénieur Conseil a un bureau local dans chaque pays pour la supervision des travaux.

Le processus pour la mise en place du cadre institutionnel est en cours ainsi que la sécurisation des financements. En attendant la finalisation de ce processus, le Secrétariat Général de l'EEEOA, les sociétés d'électricité et les pays concernés par le projet ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers impliqués dans son financement ont convenu de la mise en place de l'Unité de Gestion du Projet afin qu'elle puisse entre autres aider à la préparation du projet et à sa mise en œuvre physique.

Le personnel de l'UGP aura la responsabilité de mener à bien les activités de la phase de pré-construction (validation des dossiers d'appel d'offres, lancement des appels d'offres, évaluation des offres, attribution de marchés et négociations contractuelles) et ensuite d'assurer les activités de supervision des travaux durant toute la phase de construction. Elle travaillera de concert avec les sociétés d'électricité dans chaque pays selon des modalités qui seront clairement spécifiées dans les documents du projet et notamment dans le manuel de mise en œuvre du projet. L'UGP sera assistée d'un Ingénieur-Conseil pour la supervision des travaux. Le recrutement de cet Ingénieur-Conseil est prévu se dérouler en parallèle avec le recrutement du personnel de l'UGP. Le financement et le fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet seront assurés par la Banque mondiale et la BAD de même que le financement du contrat de l'Ingénieur-Conseil.

2. Informations techniques de base

Le projet est composé principalement de:

- Une ligne 330 kV double terne d'une longueur approximative de 875 km à travers les quatre pays concernés par le projet et reliant Birni Kebbi au Nigeria à Ouagadougou au Burkina en passant par Zabori et Niamey au Niger avec un segment reliant le poste de Zabori au poste de Malanville au Bénin. La ligne entre Zabori et Malanville sera équipée d'un seul terne en première phase.
- Une ligne 225kV double terne d'environ 9 km reliant le poste de Ouaga Est au poste de Ouaga Sud-Est et une ligne 225 kV simple terne d'environ 15 km reliant le poste de Ouaga Sud-Est au pylône "PAS" de la ligne d'interconnexion 225 kV Ghana-Burkina en cours de construction permettant d'intégrer le projet de la Dorsale Nord dans le réseau interconnecté du Burkina.
- Cinq (05) postes de transformation et des équipements de compensation : Construction de deux (2) nouveaux au Niger (Poste 330/132/33 kV à Zabori et Poste 330/132 kV à Gorou Banda), l'extension du Poste 330/161/33 kV de Malanville au Bénin et construction de deux (2) nouveaux postes au Burkina (Poste 330/225//90/33 kV à Ouagadougou-Est et Poste 225/132/33 kV à Ouagadougou Sud-Est).
- Les postes seront équipés de système de contrôle/commande et de SCADA et intégrés dans les centres de conduite nationaux existants au Burkina et au Bénin
- Installation de système de télécommunication par fibre optique et de système de courant porteur en ligne (CPL) comme secours.

La carte en Annexe donne un aperçu du tracé de la ligne.

La mise en œuvre du projet s'effectuera par le biais de plusieurs marchés clés-en-main (Engineering, Procurement and Construction/ EPC) et les dossiers d'appel d'offres s'y rapportant sont actuellement en cours de finalisation par un Consultant. L'allotissement indicatif est présenté ci-dessous et peut être sujet à modification en fonction du plan de financement final qui sera adopté par les parties.-Il est à noter qu'une étude complémentaire sera menée pour déterminer l'étendue des travaux concernant les lots comprenant les équipements de compensation.

Lot	Segment	Pays	Financement	Nombre de contrats à signer	Dossier type à utiliser pour le DAO
Lot 1-TL	Birnin Kebbi - Frontière Nigeria/Niger (62 km) Nigeria/Niger Border - Zabori (28 km) Zabori - Niger/Benin Border (108 km) Niger/Benin Border - Malanville (12 km)	Nigeria+Niger+Benin	Banque mondiale	3	Banque mondiale
Lot 2-TL	Zabori - Gorou Banda (180 km)	Niger	Banque mondiale	1	Banque mondiale
Lot 3-TL	Gorou Banda - Frontière Niger/Burkina (104 km)	Niger	BAD	1	BAD
Lot 4-TL	Frontière Niger/Burkina - Ouaga Est (381 km)	Burkina	Banque mondiale	1	Banque mondiale
Lot 5-TL	Ouaga Est - Ouaga Sud Est (225 kV) (9 km) Ouaga Sud Est - PA5 (225 kV) (15 km)	Burkina	BAD	1	BAD
Lot 1-Ss	Poste de Zabori Equipement de synchronisation: SVC 20 MVAR (+/-) à NGuesslbodi Equipement de synchronisation: SVC 20 MVAR (+/-) à Gazaoua Poste de Gorou Banda Equipement de synchronisation: Compensateur Série à Gorou Banda	Niger	Banque mondiale	1	Banque mondiale
Lot 2 Ss+Dispatch	Poste de Malanville Intégration du poste dans le dispatching national	Benin	Banque mondiale	1	Banque mondiale
Lot 3 Ss+Dispatch	Poste de Ouaga Est Equipement de synchronisation: Compensateur série à Ouaga Est Intégration du poste dans le dispatching national	Burkina	BAD+AFD	1	BAD
Lot 4 Ss+Dispatch	Poste de Ouaga Sud Est Intégration du poste dans le dispatching national	Burkina	AFD	1	AFD

3. Fonctions, structure et effectif de l'UGP

L'UGP sera responsable de mener à bien les processus de passation des marchés, d'assurer la gestion des contrats, et la gestion financière du projet.

Dans ce but, l'UGP devra, entre autres :

- Approuver tous les documents préparés par les Consultants et les Entrepreneurs (travaux) qui seront recrutés pour des tâches spécifiques à la préparation du projet ;
- Pour les contrats financés par la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement, signer, les contrats pour la réalisation du projet, y compris les principaux contrats pour les travaux qui seront signés conjointement par les DG des sociétés concernées et le Directeur de Projet. Les contrats des travaux au Burkina et au Niger financés par la BAD seront uniquement signés par les DG de NIGELEC et SONABEL ;
- Pour tous les contrats, traiter les demandes de paiement des Consultants et des Entrepreneurs conformément au calendrier de paiement convenu. Toutefois, les demandes de paiement relatives au financement BAD au Niger et au Burkina devront être signées par les instances nationales habilitées, avant leur transmission à la Banque par l'UGP.
- Superviser les activités de l'Ingénieur-conseil ;
- Assurer le respect du calendrier et des coûts de mise en œuvre du projet ;

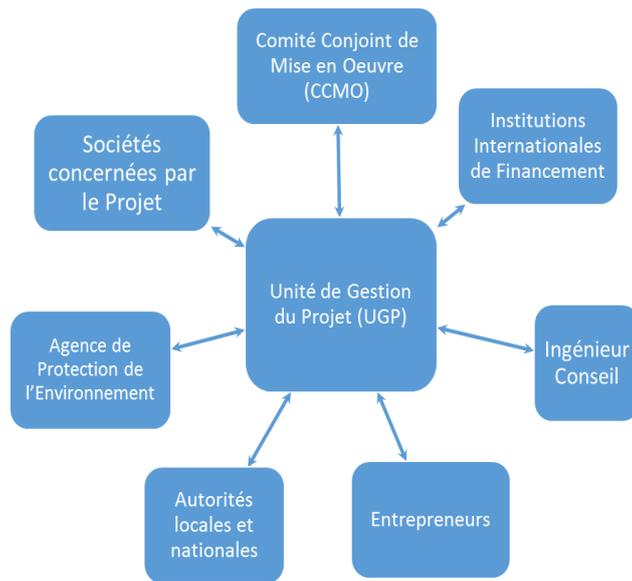
- Examiner et donner son avis sur toutes les modifications techniques proposées ou motiver le refus d'une proposition ;
- Soumettre les rapports périodiques aux parties prenantes et aux institutions financières concernées, sur l'avancement des travaux, les défis rencontrés et les questions en suspens ;
- Superviser en collaboration avec l'Ingénieur-conseil et les Sociétés d'électricité de chacun des pays impliqués, la réalisation des travaux jusqu'à la réception de chacun des ouvrages ;
- Coordonner avec d'autres agences et services publics, les mesures nécessaires d'hygiène, de sécurité et de santé pour toutes les activités du projet ;
- Traiter les demandes de paiement des entrepreneurs après leur approbation par l'Ingénieur-conseil ;
- Obtenir les autorisations nécessaires aux travaux de construction afin d'éviter les retards ;
- Coordonner et suivre avec les autorités nationales et locales, les sociétés d'électricité nationales, la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR).
- Gérer et coordonner sur le plan technique les interfaces entre le projet dorsale nord et le projet du Centre d'Information et de Coordination de l'EEEOA en cours de construction ainsi que le projet de Synchronisation du réseau de l'EEEOA ;
- Gérer et coordonner sur le plan technique les interfaces entre les projets nationaux (au Nigéria, Niger, Burkina et Bénin) et le projet de la Dorsale Nord, notamment le projet d'extension du poste de Birnin Kebbi, l'électrification des communautés rurales le long de la ligne, le cas échéant, la construction du dispatching national du Niger etc. ;

Les fonctions énumérées ci-dessus sont non limitatives.

L'UGP communiquera principalement avec :

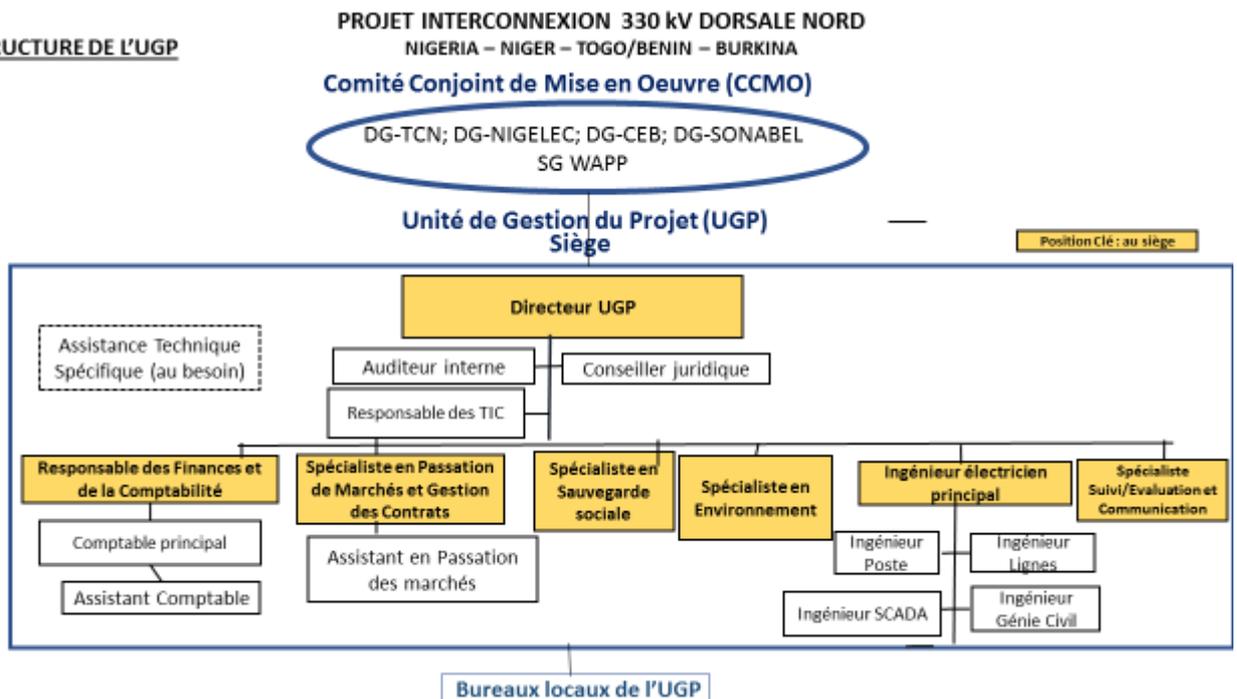
- i) Le CCMO sur l'avancement des travaux, les questions de coûts et de budgets ainsi que les défis rencontrés dans la mise en œuvre du projet ;
- ii) L'Ingénieur-conseil pour toutes les questions pertinentes liées à la mise en œuvre du projet ;
- iii) Les autorités locales et nationales, les sociétés d'électricités nationales impliquées, les agences de protection de l'environnement et les personnes affectées par le projet sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre du PGES et du PAR ;
- iv) Les institutions financières internationales sur les demandes de paiement, le suivi des coûts et budgets, l'avancement des travaux et d'autres questions liées à la mise en œuvre physique du projet.

Interactions UGP – Parties prenantes du projet



Pour être en mesure d'assurer efficacement les tâches définies et fonctionner de manière satisfaisante pendant la phase de construction, le personnel de l'UGP sera composé de professionnels qualifiés et de personnel de soutien installés au siège et dans les bureaux nationaux. Le nombre exact du personnel de soutien, tels que les chauffeurs et autres assistants, sera déterminé plus précisément lorsque les programmes de travail des entrepreneurs seront établis. Les postes clés de l'UGP sont décrits par l'organigramme ci-dessous :

STRUCTURE DE L'UGP



Les postes clé prévus au siège de l'UGP sont les suivants :

- (i) Directeur de l'UGP ;
- (ii) Ingénieur électricien principal ;
- (iii) Spécialiste en Environnement (Environnementaliste) ;
- (iv) Spécialiste en Sauvegarde Sociale ;
- (v) Spécialiste en Passation de Marchés et Gestion des Contrats;
- (vi) Responsable des Finances et de la Comptabilité ;
- (vii) Spécialiste Suivi/Evaluation et communications

i. Directeur de l'UGP

Le coordinateur de l'UGP aura la responsabilité globale de la bonne mise en œuvre du projet ainsi que de la gestion et de l'administration de tous les autres membres du personnel et des ressources de l'UGP.

ii. Ingénieur électricien principal

L'ingénieur principal assurera le lien entre l'Ingénieur-Conseil et l'UGP et aura entre autres pour responsabilité le suivi des travaux de construction des ouvrages et traiter toutes les questions techniques relatives à la mise en œuvre du projet et en fera le rapport à toutes les entités impliquées. Il travaillera avec une équipe de quatre ingénieurs spécialisés (Postes, Ligne de transport, ingénieur SCADA et Ingénieur Génie Civil), qui prêteront sous sa direction.

iii. Spécialiste en Environnement (Environnementaliste)

Le Spécialiste en Environnement sera de façon générale, responsable du respect des questions environnementales, notamment le suivi de la mise en œuvre du PGES et la préparation des rapports sur toutes les questions environnementales. Le Spécialiste en Environnement travaillera en collaboration avec le Spécialiste en Sauvegarde Sociale et les experts concernés des sociétés d'électricité impliquées dans le projet.

iv. Spécialiste en Sauvegarde Sociale

La responsabilité principale du Spécialiste en Sauvegarde Sociale est d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PGES et du PAR. Il sera également responsable en collaboration avec le Spécialiste en Environnement, du maintien des relations avec les communautés affectées par le projet tout en veillant au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de santé en vigueur par l'équipe de projet et par les entrepreneurs intervenant sur les différents chantiers. Le Spécialiste en Sauvegarde Sociale, en collaboration avec les experts compétents au sein des sociétés d'électricité nationale concernée, doit effectuer la vérification du recensement des cultures et des biens affectés par le projet et faciliter le paiement rapide des compensations y relatives. Le Spécialiste en Sauvegarde Sociale, en collaboration avec l'Environnementaliste, doit élaborer des rapports sur la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social et du Plan d'Action de Réinstallation, en mettant en exergue les mesures d'accompagnement liées au genre et aux personnes vulnérables.

v. Spécialiste en Passation des Marchés et Gestion des Contrats

Le Spécialiste en passation de marchés sera responsable entre autres, de l'élaboration et de la mise à jour du plan de passation des marchés, de la gestion et de la mise en œuvre des procédures d'acquisition des biens, travaux et services pour les besoins de l'UGP. Il devra s'assurer que les procédures de passation des marchés sont conformes aux meilleurs standards internationaux et suivent les directives

des différentes agences de financement. Une fois les marchés octroyés et signés, ce spécialiste devra en assurer le suivi, en collaboration avec les équipes techniques et de gestion financière de l'UGP.

vi. Responsable des Finances et de la Comptabilité

Le Responsable des Finances et de la Comptabilité sera responsable des procédures et rapports financiers, de la politique et pratiques comptables, ainsi que du contrôle des coûts et budgets. Le Responsable des Finances et de la Comptabilité sera assisté d'un comptable chargé entre autres, du paiement des salaires du personnel et dépenses relatives à l'administration du projet ainsi que le suivi de la performance financière par rapport au budget et l'analyse des écarts pour le coordinateur de l'UGP.

vii. Spécialiste Suivi/Evaluation/Communications

Le Spécialiste en Suivi/évaluation sera chargé d'élaborer des indicateurs de performance, de collecter et analyser les données sur la performance du projet et le fait le suivi du plan de travail de l'UGP. Il assure la gestion des évaluations et assiste le Directeur dans l'utilisation des informations sur la performance pour la prise de décision et pour l'affectation des ressources. Ce spécialiste devra aussi assister le Directeur dans la préparation et publications des communications relatives au progrès dans la mise en œuvre du projet.

4. Responsabilités du Directeur de l'UGP

Le **Directeur** de l'UGP sera responsable du suivi de la mise en œuvre du projet dans les délais et dans les limites du budget et de la coordination avec toutes les parties prenantes. Le Directeur de l'UGP assurera le suivi de toutes les activités du projet en collaboration avec l'ingénieur-conseil en utilisant les outils de gestion et les compétences appropriés pour assurer la réalisation des extrants du projet.

En tant que responsable exécutif de l'UGP, le **Directeur** de l'UGP devra également assurer le leadership de l'Unité et prévenir les menaces, les retards ou les interruptions dans la mise en œuvre du projet et prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité du projet ou solliciter le cas échéant, l'assistance des autorités compétentes dans les pays concernés.

5. Prestations à fournir

Les fonctions principales de l'UGP ont été décrites à la section 3. Les prestations à fournir par le **Directeur** de l'UGP devront répondre, sans être nécessairement limitées, aux fonctions identifiées qui, de façon générale, devront être exécutées à la fois en tenant pleinement compte du facteur temps et dans les limites des ressources disponibles.

La description détaillée du poste du Directeur de l'UGP est la suivante:

- assurer la mise en œuvre efficace et dans les délais du projet de la Dorsale Nord, selon le design et les spécifications approuvés, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes dans le projet.
- assurer le leadership de l'UGP, qui réunit une équipe multidisciplinaire pour assurer cette réalisation efficace et dans les temps du projet. Il devra promouvoir le travail d'équipe et l'esprit de coopération parmi le personnel de l'UGP et guider, entraîner et motiver l'équipe en vue de l'atteinte des résultats du projet.
- piloter la coordination de toutes les activités préparatoires, et de pré-construction, qui incluent entre autres, celles de l'Ingénieur-conseil et faciliter les actions de l'ensemble des parties

prenantes du projet pour l'entrée en vigueur et la mise à disposition des financements du projet, et l'interface entre le projet et les personnes affectées par le projet;

- coordonner efficacement le processus de passation des marchés pour mener à bien les appels d'offres, l'évaluation des offres, l'attribution de marchés, les négociations contractuelles, et l'entrée en vigueur des marchés de construction EPC.
- Assurer l'application stricte de toutes les procédures spécifiées dans le manuel de mise en œuvre du projet.
- Signer les contrats financés par la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement, y compris les grands contrats pour les travaux qui seront co-signés avec les DG des sociétés correspondantes.
- Pour tous les contrats du projet, sauf ceux qui seront co-signés par le DG de la Nigelec, (financés par la BM), traiter les demandes de paiement y compris l'autorisation de paiement et la demande de paiement direct aux bailleurs de fonds, une fois que ce paiement a été approuvé par les instances correspondantes au sein de l'UGP et par l'Ingénieur Conseil.
- Pour tous les contrats du projet co-signés par le DG de la Nigelec (financés par la BM), traiter les demandes de paiement y compris la co-autorisation avec la NIGELEC du paiement, et la demande faite conjointement avec la NIGELEC de paiement direct aux bailleurs de fonds, une fois que ce paiement a été approuvé par les instances correspondantes au sein de l'UGP et par l'Ingénieur Conseil.
- Pour les contrats des travaux au Niger financés par la BAD, traiter les demandes de paiement conformément à la procédure qui sera décrite dans le manuel des procédures et les soumettre à la signature des instances habilitées du Niger.
- Pour les contrats des travaux au Burkina Faso financés par la BAD, traiter les demandes de paiement conformément à la procédure qui sera décrite dans le manuel des procédures et les soumettre à la signature des instances habilitées du Burkina Faso.
- Conceptualiser et préparer le planning global de réalisation et la stratégie d'exécution du projet
- Piloter techniquement, financièrement et administrativement la mise en œuvre du projet ;
- Recruter, mettre en action et gérer effectivement l'ensemble des ressources humaines et matérielles de l'UGP ;
- Assurer le lien entre le CCMO, le Secrétariat Général de l'EEEOA, les autorités nationales, les sociétés d'électricité des 4 pays (SONABEL, NIGELEC, TCN, CEB), et les partenaires techniques et financiers dans tous les domaines relatifs au projet ;
- Assurer le suivi et rapporter régulièrement sur l'avancement des actions liées aux aspects de sauvegardes environnementales et sociales, des travaux, les coûts, le planning de réalisation, les challenges et risques affectant le projet, de même que l'évolution de toute question contractuelle.
- Piloter la coordination entre le Projet Régional Dorsale Nord et les projets nationaux associés à la Dorsale Nord (électrification des communautés le long de la ligne le cas échéant, Extension du poste de Birni Kebbi, Dispatching national du Niger, ...).
- Piloter la coordination technique des interfaces entre le projet dorsale nord et le projet de Centre d'Information et de Coordination de l'EEEOA en cours de construction ainsi que le projet de Synchronisation du réseau de l'EEEOA ;
- Assurer la préparation et soumission dans les temps par l'UGP de tous les rapports de suivi, techniques, environnementaux, sociaux et fiduciaires) du projet.
- Promouvoir le travail d'équipe et l'esprit de coopération parmi le personnel de l'UGP et guider, entraîner et motiver l'équipe en vue de l'atteinte des résultats du projet.
- Exercer ses fonctions et obligations de façon exclusive et continue, et ne pas effectuer d'autres activités professionnelles durant la durée de ce contrat.

6. Relations de travail

Le Directeur rend compte au Comité Conjoint de Mise en Œuvre (composé des DGs de la TCN, NIGELEC, CEB et SONABEL, et du Secrétaire Général Du WAPP), qui supervise le travail de l'UGP durant la mise en œuvre du projet.

7. Qualifications et compétences

Les candidats au poste du Directeur de l'UGP devront avoir un diplôme universitaire en ingénierie, ou équivalent et avoir un minimum de 15 ans d'expérience professionnelle dans la direction de projets ou programmes complexes (quant à la portée et aux nombre de parties impliquées), de préférence dans le secteur de l'énergie électrique, et/ou de grands projets de ligne de transport pour un niveau de tension supérieur ou égal à 225 kV. Un diplôme supérieur en gestion de projet ou administration des affaires serait un avantage supplémentaire. Une expérience de la gestion d'une unité de mise en œuvre de projet dans la zone CEDEAO sera également considérée comme un atout. Une expérience avec les projets financés par les bailleurs de fonds tel que la Banque mondiale, la BAD, l'AFD, l'UE, etc, et en particulier avec leurs procédures de passation des marchés, ainsi qu'avec les procédures de sauvegardes environnementales et sociales

Les candidats doivent parler couramment l'anglais et le français, les deux langues de travail du projet, Les aptitudes suivantes sont également requises pour le poste et feront partie des critères d'évaluation des performances du candidat qui sera retenu au terme de la sélection :

- Capacité à gérer des contrats de différentes formes et avec des clauses standards relatifs aux projets d'ingénierie ;
- Capacité à prendre des décisions en matière d'ingénierie et à traiter avec les autorités politiques ;
- Compétences interpersonnelles prouvées, relationnelles et de gestion d'équipe ;
- Capacité à travailler et à s'adapter dans un environnement multiculturel ;
- Capacité de supervision et de motivation de collaborateurs.
- Capacité de communication et de représentation avec des parties prenantes diverses
- Capacité de coordination et d'anticipation afin d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie de projets

8. Lieu du poste de travail

Le Directeur de l'UGP sera en poste au siège de l'Unité et sera amené à effectuer des visites périodiques entre autres, aux sites du projet et aux bureaux nationaux pendant la phase de construction.

9. Niveau d'effort

Le niveau d'effort suivant est attendu du Directeur de l'UGP :

- Environ 7-8 personnes/mois durant l'année 2018 ;
- 12 personnes/mois pour les années 2019, 2020 et 2021;
- Plus de 12 personnes/mois pour l'année 2022 dans le cas où la durée du projet serait prorogée..

10. Processus de recrutement

Le poste de **Directeur** de l'UGP sera publié dans tous les pays de la CEDEAO, le site de l'EEEOA et UNDB et les candidatures reçues feront l'objet d'un premier examen ~~pour~~ et vérification des références fournies. Une liste de 3 candidats sera ensuite établie et soumise à l'avis de Non-Objection de l'institution financière assurant le financement de la mise en place de l'UGP.

Un panel d'experts indépendants procédera alors à l'évaluation et à l'interview des candidats sélectionnés qui seront classés par ordre de mérite. Le candidat classé « Premier » sera recommandé pour le poste. La titularisation du Directeur de l'UGP sera soumise à l'avis de Non-Objection du bailleur de fonds.

Annexe : Carte du réseau de la Dorsale Nord

